

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : grenon sylvie

<https://www.cadre21.org/membres/74424c4232b93615ca227eb4>

Date d'obtention : 2023-10-31 14:13:33

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode qui se veut bienveillante et qui amène les jeunes à faire des dévoilements sans trop craindre les représailles car il est en collaboration avec les services offerts.. Elle est également facile

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes interventions seront orientées vers la collaboration et la prévention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer qu'ils ont un comportement bienveillant et qu'ils font ce qui se doit pour assurer leur propre sécurité.